

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2010

Date de convocation : 25/01/10
La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes FOURNALES, MAUREL,

Excusé : M. GIRAUX,

Absent : MM. DAUNAS, DUPONT, LAFOND,

Secrétaire de séance : M. FOURRÉ

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Janvier 2010

Monsieur RICHON fait remarquer qu'en ce qui concerne la demande d'intégration dans le domaine public communal de la voirie du Village de Chez Benon, il serait souhaitable de préciser « une partie de la voirie du village ».

Monsieur MACHEFERT signale qu'il a été inscrit dans les présents alors qu'il était excusé.

Le Conseil Municipal, après avoir pris note de ces observations, approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance du 04 Janvier 2010.

Monsieur RICHON fait remarquer, dans l'article relatif à la déchetterie, que les professionnels ont accès au site du Lundi au Jeudi. Or, étant donné que le jeudi est le jour de fermeture, il serait souhaitable qu'ils puissent y avoir accès le vendredi.

Monsieur FOURRÉ est chargé de soumettre cette proposition au SMICTOM.

AUTORISATION DE VIABILISER ET D'ALIENER LES PARCELLES AZ 401-509-511 ET AY 214 - RUE ABBE VIEUILLE

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Commune s'est portée acquéreur des terrains situés Rue Abbé Vieuille cadastrés AZ 401-509-511 ET AY 214 d'une superficie de 1292 m² (anciens terrains BOURA) pour un montant de 28 424 e (soit 22€ le m²).

Il propose que la Commune en réalise la viabilisation en vue de les mettre en vente.

Il rappelle que ces terrains sont situés en zone UA (secteur urbain à caractère dense) avec un coefficient d'occupation des sols de 2. Il y a possibilité de construire des habitations R +1 comme le bâti existant à proximité.

Tous les réseaux passent à proximité.

Compte tenu de la superficie de ces terrains, il serait possible de demander un permis d'aménager pour 3 lots de 400 m².

Le prix de vente sera déterminé lorsque les travaux de viabilisation auront été réalisés.

Il demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer la demande de certificat d'urbanisme et la déclaration préalable en vue de la construction de maisons d'habitation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer autorise le Maire à viabiliser les terrains précités et à déposer le permis d'aménager.

AUTORISATION DE VIABILISER ET D'ALIENER LES PARCELLES AZ 5-6-7 ET AX 650 IMPASSE SAINT LOUIS.

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Commune s'est portée acquéreur des terrains situés Impasse St Louis cadastrés AZ 5, 6 et 7 et AX 12 d'une superficie de 16 492 m² et qu'il avait été passé avec M. NATHIER un accord d'échange au terme duquel M. NATHIER cédait la partie haute de sa propriété et la Commune les terrains situés en partie basse.

Cet échange n'ayant pas abouti, il propose que la Commune réalise la viabilisation des terrains situés impasse Saint Louis en vue de les mettre en vente.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à réaliser la viabilisation et les démarches nécessaires à la vente de ces terrains.

TRANSFERT A LA COMMUNE DU ROND-POINT DE LA TONNELLE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que le Rond-Point de la Tonnelle desservant la Zone des 7 Journaux sur la RD 24 à l'entrée du Bourg est achevé.

Certaines réserves ont cependant été faites portant sur la nature des plantations et sur la déformation de la chaussée.

Il convient de transférer l'entretien de cet équipement à la Commune et de passer une convention avec le Département afin de fixer les dispositions techniques relatives aux travaux d'entretien à la charge de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la Convention à intervenir avec le Département.

COMPTABILITE : OUVERTURE DE CREDITS (pour acquisition matériel)

Madame CHARRIER indique qu'il a fallu procéder à certaines dépenses d'investissement qui ne pouvaient attendre le vote du budget fin mars et notamment :

- Acquisition pour sa valeur vénale (656.60 €) du gros camion IVECO car son contrat de location avec option d'achat arrive à échéance le 18/04/2010,
- Changement d'une imprimante à la mairie : 412.02 €,
- Achat de 4 armoires pour le recensement de la population : 997.82 €,
- Achat de grilles d'exposition : 551.89 €.

Afin de pouvoir régler ces dépenses, il convient de procéder à l'ouverture des crédits suivants à l'opération 227 – Acquisitions de matériels et véhicules :

- 2182 – 227 : Acquisition camion IVECO 700 €
- 2183 – 227 : Achat imprimante 450 €
- 2184 – 227 : Achat armoires 1 000 €
- 2188 – 227 : Achat grilles expo 560 €

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable aux ouvertures de crédits qui lui ont été présentées.

ACOMPTE SUBVENTION AUX COCCINELLES ET A LA SOURIS VERTE

Madame CHARRIER propose au Conseil Municipal, afin de ne pas entraver le bon fonctionnement des ALSH « Les Coccinelles » et de la SOURIS VERTE de verser, comme les années précédentes, un acompte sur la subvention 2010, correspondant au quart de la subvention versée en 2009.

Les Coccinelles

Subvention 2009 : 85 000 € - 1^{er} Acompte 2010 : 21 250 €

La Souris Verte

Subvention 2009 : 26 600 € – 1^{er} Acompte : 6 650 €

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

AIDE AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN HAITI

Monsieur de ROUX indique au Conseil qu'à la suite du tremblement de terre en Haïti plusieurs organismes se sont mobilisés en vue de lever des fonds afin de venir en aide aux victimes.

L'Association des Maires de France de la Charente Maritime, présidée par M. DOUBLET appelle les collectivités à soutenir l'aide des associations et ONG. A cette fin, le Centre de crise du Ministère des affaires Etrangères et Européennes a mis en place un fonds de concours ouvert aux collectivités souhaitant faire un don.

Monsieur de ROUX signale que Chaniers compte un nouvel habitant en la personne de Lucson, jeune haïtien, qui a été adopté ; ses parents après de longues démarches ont enfin pu l'accueillir Dimanche. L'Etat français a en effet accepté de faire rentrer en France les enfants en cours d'adoption dont l'identité était établie.

Monsieur de ROUX propose d'allouer une aide de 500 € et il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Monsieur MACHEFERT estime indispensable de faire un don.

Madame FALLOURD est d'accord pour que l'on vienne en aide aux sinistrés mais s'étonne que l'on verse aussi facilement 500 € alors qu'il est si difficile de maîtriser les dépenses. Madame GRELET manque de confiance dans le système et s'inquiète du devenir des subventions.

Monsieur GRAVELLE souligne que devant tant de misère, il est nécessaire de se mobiliser.

Le Conseil Municipal, par 17 voix et 2 abstentions, donne un avis favorable au versement d'une aide de 500 € au centre de Crise du Ministère des Affaires Etrangères.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR LES SERVICES DE L'ETAT (ATESAT)

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la Commune a été déclarée éligible à l'Assistance Technique fournie par l'Etat, pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), par arrêté préfectoral du 03 Septembre 2009.

Il donne connaissance des termes de la convention à intervenir portant sur les caractéristiques de cette assistance :

Mission de base : Voirie, aménagement, habitat

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
 - Périmètre du conseil voies communales et chemins ruraux,
 - Assistance à la gestion de la voirie communale et de la circulation, assistance à la préparation des arrêtés de circulation.
 - Conseil pour l'exploitation de la route
 - Conseil pour la coordination des travaux
 - Assistance à la gestion des autorisations de voirie
 - Assistance en vue de confier à des prestataires la réalisation de plans d'alignement
 - Assistance aux procédures de classement et déclassement des voies
- Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction de contrats de travaux
- Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.
- Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.
- Domaine de l'aménagement et de l'habitat : conseil sur la faisabilité d'un projet

Mission complémentaire : assistance diagnostic sécurité routière

La durée : 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction

La rémunération :

Mission de base :	5 093.46 €
Mission complémentaire :	254.67 €
actualisée au 01.01.10 (coefficient d'actualisation : 1.151)	5 348.13 €

Ce montant sera revalorisé annuellement en prenant en considération

- l'évolution de l'index d'ingénierie dans les conditions définies à l'article 6 de l'arrêté du 27 Septembre 2002.

- l'évolution de la population (par référence à la population DGF)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention pour l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour un montant forfaitaire annuel de 5 348.13 € et autorise le Maire à signer la présente convention.

Monsieur de ROUX tient à préciser qu'il ne peut que se louer des services de l'Equipement POUR l'instruction des permis de construire.

PERSONNEL COMMUNAL – FRAIS DE DEPLACEMENT

Madame CHARRIER indique que les modalités de règlement des frais de déplacement des agents territoriaux sont fixées par le décret du 19 Juillet 2001. Ainsi le montant des indemnités kilométriques est déterminé par l'arrêté du 3 juillet 2006. Cet arrêté fixe des montants différents en fonction d'une part de la catégorie de véhicule et d'autre part du nombre de kilomètres effectués.

Cependant les frais de déplacement INTRA-MUROS ne peuvent pas être pris en charge sauf par une indemnité forfaitaire dont le montant annuel maximum est fixé à 210 €.

M. Alexandre GIRAUD, animateur, dont les fonctions nécessitent des déplacements fréquents sur le territoire de la Commune peut prétendre à cette indemnité.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide d'allouer à M. Alexandre GIRAUD en vue de couvrir ses frais de déplacement intra-muros, une indemnité forfaitaire annuelle de 210 € qui lui sera réglée en deux fois, à la fin de chaque semestre.

QUESTIONS DIVERSES

MODIFICATION DES STATUTS DU SMICTOM

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait été invité à délibérer dans sa séance du 04 Janvier sur la modification des statuts du SMICTOM.

Le Comité Syndical du SMICTOM suite à une erreur détectée dans les statuts précédemment modifiés lors de la séance du 7 Décembre 2009, a décidé lors de sa réunion du 18 Janvier dernier d'annuler et de remplacer cette délibération.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à annuler et à remplacer la délibération du 04 Janvier 2010.

Adhésion aux compétences obligatoires « traitement » et optionnelle « collecte-déchetterie »

- 2 délégués titulaires et 2 suppléants par Communauté de Communes jusqu'à 4000 habitants (*au lieu de 1 Délégué titulaire et 1 suppléant dans la précédente délibération*)
- 1 délégué et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 4000 habitant à partir de 4001 habitants.
 - Par commune non regroupée : 1 délégué et 1 suppléant.

Adhésion à la compétence obligatoire « traitement »

- Par communauté de communes
 - De 0 à 16 000 habitants : 1 délégué et 1 suppléant
 - Au-delà de 16 000 habitants : 1 délégué et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 4000 habitants.
- Par commune non regroupée : 1 délégué et 1 suppléant

CONVENTION SPA

Monsieur le Maire indique que la S.P.A de Saintes, comme les années précédentes, a fait parvenir un projet de convention de fourrière par laquelle elle s'engage à venir prendre en charge dans les meilleurs délais tout animal dont le propriétaire n'a pu être identifié, et qui aura été recueilli et capturé sur le territoire de la commune.

La participation demandée est de 0.23 € par habitant, soit pour une population de 3 453 habitants, **un montant de 794.19 €** (au lieu de 0.215 € X 3389 habitants soit 728.63 €. en 2009)

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité approuve la participation demandée et autorise le Maire à signer la convention çà intervenir

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Il convient de procéder au remplacement d'un agent recenseur qui a démissionné ce jour. Une remplaçante a d'ores et déjà été trouvée.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

Monsieur GATINEAU signale qu'il faut envisager au cimetière la construction d'un nouveau columbarium de 9 cases puisqu'il ne reste qu'un emplacement vacant.

A la demande des familles, il conviendra d'aménager un nouveau site cinéraire, sous forme de petites concessions de 1 m² qui pourrait être implanté dans l'espace vacant en face du Jardin du Souvenir.

Le Conseil Municipal charge M. GATINEAU de s'occuper de ce dossier.

A la suite de la mise à jour du cimetière, l'affichage sur les concessions en vue la procédure de reprise de concessions va pouvoir être lancé.

Monsieur RICHON indique que l'Association de Saintes « Les Chemins de Saint Jacques » propose d'organiser une exposition à l'occasion du Salon du Livre de 2011.

Monsieur GODARD informe que la première réunion de la Commission du Salon du Livre doit avoir lieu prochainement. En ce qui concerne le thème, une première piste en direction des auteurs portugais de COIMBRA a été évoquée en raison du 20^{ème} anniversaire du Jumelage COURCOURY/PAMPILHOSA.

Monsieur de ROUX souligne qu'il est nécessaire de trouver un thème avec les auteurs adéquats.

Monsieur HANNIER signale la nécessité de mettre la cuisine Ronsard aux normes et de procéder sans tarder au changement du moteur de la hotte.

Monsieur de ROUX rappelle qu'il faut répondre aux préconisations émises lors du contrôle réalisé par les services vétérinaires.

Il précise qu'il a d'ailleurs insisté pour que tous les travaux ayant trait à la sécurité soient réalisés dans les meilleurs délais.

Ainsi la Commission de Sécurité a constaté lors de sa visite à l'Ecole Pasteur, que la classe aménagée dans l'ancien logement au 1^{er} étage ne peut accueillir plus de 19 élèves. L'effectif des élèves étant supérieur, il a été décidé de réaménager en classe les locaux situés en rez-de-chaussée précédemment occupés par La Souris Verte. Les travaux sont en cours d'exécution.

Monsieur MACHEFERT rappelle le problème de voirie sur le chemin des Verdillières.

Monsieur de ROUX souligne qu'aucun travail routier ne pourra être sérieusement réalisé avant la fin de la période hivernale que ce soit par la Commune ou par l'Entreprise EUROVIA.

Il précise que l'éditorial du dernier bulletin municipal portait sur l'état des routes. Il en donne lecture aux conseillers

« Nous venons de traverser un épisode hivernal fait de pluie, de neige et de gel qui laisse notre réseau routier dans un état pitoyable.

Nous avons fait l'inventaire des dégâts mais nous ne pourrions rien entreprendre de sérieux avant la fin de l'hiver.

Aucune réparation aujourd'hui ne tiendrait. C'est donc une part importante du budget communal qui sera consacrée en 2010 à la voirie.

Je vous demande donc d'être patient mais surtout d'être prudent.

Non seulement rouler vite sur des chemins abîmés est dangereux mais cela, de plus, concourt à détériorer davantage la chaussée.

Je vous en remercie à l'avance. »

Lors de la préparation du budget le Conseil pourra constater l'obligation de forcer le poste Voirie au détriment des autres programmes.

Madame CHARRIER indique que cette année il a été sollicité un emprunt voirie de 25600 € au lieu de 17000 € les années précédentes.

Monsieur de ROUX souligne que les voies communales dans la plus grande majorité ont été construites dans les années 60 à une époque où les engins agricoles étaient beaucoup moins nombreux et beaucoup moins imposants que maintenant et le trafic routier moins important. Or malgré leur entretien leurs fondations ne sont plus adaptées au trafic actuel.

Monsieur FOURRÉ note que les rues du bourg telles que la Rue des Sables, l'avenue Jean Racine, l'avenue du 8 Mai n'ont jamais été aussi dégradées.

Monsieur de ROUX rappelle que la réfection de l'avenue du 8 Mai est programmée en Mars prochain.

Monsieur GRAVELLE indique que suite à la dégradation anormale de la Rue Jacques de ROUX, VEOLIA doit rechercher une éventuelle fuite d'eau.

Madame MONTALESCOT signale que l'éclairage public du Village de Chez Chassériaud fonctionne toute la nuit. Une vérification de l'horloge va être effectuée.

Monsieur GRAVELLE informe le Conseil que la Commission des travaux se réunira mardi 2 Février à 20 h 30 aux ateliers.

Madame CHARRIER indique que la Commission des Finances se réunira jeudi 4 Février à 20h30.

La séance est levée à 22 h 55

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Luc FOURRÉ